



CITTA' DI SALSOMAGGIORE TERME
SETTORE 5 – SVILUPPO TURISTICO ECONOMICO

 **Informazione Accoglienza Turistica**

Galleria Warowland - Piazzale Berzieri – 43039 Salsomaggiore Terme (PR) - Italy

Tel. +39 0524 580211 e-mail: info@portalesalsomaggiore.it



LA TAXE DE SÉJOUR – INFORMATIONS POUR LES TOURISTES

La taxe de séjour, adoptée par la ville de Salsomaggiore Terme (Résolution du Conseil Municipal n. 10, 25/02/2015) est en vigueur depuis le 1er Avril 2015.

But de la taxe?

La taxe est destinée à financer des interventions en matière du tourisme, y compris celles visant à supporter les structures d'hébergement, l'entretien, la restauration du patrimoine culturel et de l'environnement local, ainsi que les services publics locaux .









Qui doit payer

Cette taxe doit être payée par les hôtes de plus de 12 ans, non résidant à Salsomaggiore Terme, qui passent la nuit dans une des structures d'hébergement du territoire communal. La taxe est collectée par le propriétaire de la structure d'hébergement. Ceux qui omettent le paiement encourent des sanctions prévues par la loi.

Combien faut-il payer

La taxe est due pour chaque personne et pour chaque nuitée dans la limite maximum de 7 nuits consécutives (même si en différent structures)

Les tarifs appliqués pour l'année 2017 sont:

Classification			Structures réceptifs		Chiffre
Étoiles	Soleils	Tournesols	Classifié	Ne pas classifié	
☆☆☆☆☆			Hôtels, résidence, appartements, agriturismo.		€ 2,00
☆☆☆☆					
☆☆☆			Hôtels, résidence, appartements, agriturismo.		€ 1,00
					
☆☆			Hôtels, résidence, appartements, agriturismo.	Chambres à louer, appartements, B&B.	€ 0,50
☆					
			Camping.		€ 0,30

Quels sont les cas d'exonérations ?

- Les enfants jusqu'à 12 ans;
- Les jeunes jusqu'à 16 ans en séjournant dans la ville pour participer à des événements sportifs organisés sous le parrainage de la ville de Salsomaggiore Terme;
- Ceux qui assistent les patients hospitalisés et/ou les assistés chez les structures sanitaires du territoire communal ou de l'hôpital de "Vaio" (un accompagnateur pour patient);
- les parents ou les accompagnateurs qui assistent les jeunes jusqu'à dix-huit ans ou les porteurs de handicap, hospitalisés près des structures sanitaires du territoire communal ou de l'hôpital de "Vaio" (deux personnes par patient);
- Les agents appartenant aux Forces Armées, à la Police nationale et locale, au Corps des Sapeurs-Pompiers, à la Protection Civile qui passent la nuit dans les structures d'hébergements pour des raisons de service;
- Les sujets qui séjournent pour prêter leur service de volontariat pendant des événements extraordinaires ou à la suite de mesures adoptées par les autorités publiques pour les raisons de secours humanitaire;
- Les personnes qui séjournent en raison d'événements et de catastrophes naturels;
- Ceux qui séjournent pour les raisons d'étude, inscrits à n'importe quelle école légalement reconnue, basé à Salsomaggiore Terme;
- Les chauffeurs de pullman et les accompagnateurs touristiques qui s'occupent de l'assistance aux groupes organisés;
- Le personnel de la structure hôtelière qui exerce son activité professionnelle dans ladite structure;
- Les hôtes au titre gratuit pour la promotion de la structure réceptive;

Pour toute autre renseignement, veuillez consulter les pages dédiées sur le site: www.comune.salsomaggiore-terme.pr.it ou www.visitsalsomaggiore.it

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre ville.